

## Etats financiers annuels de SICAV

### AMEN TRESOR SICAV

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 avril 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **Cabinet d'Expertise & Conseil** représenté par M.Kais BOUHAJJA.

### BILAN

Au 31/12/2023

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>27 433 581</b>	<b>28 804 947</b>
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	0	600 829
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	27 433 581	28 204 118
c-Titres donnés en pension			
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>45 455 966</b>	<b>29 615 903</b>
a-Placements monétaires	3-2	29 914 896	16 437 956
b-Disponibilités	3-3	15 541 070	13 177 947
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>	3-4	<b>36 182</b>	<b>16 991</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>72 925 729</b>	<b>58 437 841</b>
<b>PASSIF</b>			
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	43 676	35 426
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	28 812	18 712
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>72 488</b>	<b>54 138</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
CP1-CAPITAL	3-7	68 464 917	55 166 273
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-8	<b>4 388 324</b>	<b>3 217 430</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		261	331
b-Sommes distribuables de la période		4 388 063	3 217 099
<b>ACTIF NET</b>		<b>72 853 241</b>	<b>58 383 703</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>72 925 729</b>	<b>58 437 841</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31/12/2023**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>1 926 501</b>	<b>1 826 912</b>
a-Dividendes		0	22 230
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 926 501	1 804 682
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>2 558 640</b>	<b>1 680 014</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 485 141</b>	<b>3 506 926</b>
<b>CH 1-Intérêts des mises en pension</b>		0	0
<b>CH 2-Charges de gestion des placements</b>	3-9	-452 499	-386 613
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 032 642</b>	<b>3 120 313</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	62 451
<b>CH 3-Autres charges</b>	3-10	-100 233	-114 266
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 932 409</b>	<b>3 068 498</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		455 654	148 600
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4 388 063</b>	<b>3 217 098</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		-455 654	-148 600
_Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres		-767	35 677
_Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres		14 863	-50 692
_Frais de négociation de titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 946 505</b>	<b>3 053 483</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Au 31/12/2023**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Du 01/01/2023</i>	<i>Du 01/01/2022</i>
	<i>Au 31/12/2023</i>	<i>Au 31/12/2022</i>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>3 946 505</u></b>	<b><u>3 053 483</u></b>
a-Résultat d'exploitation	3 932 409	3 068 498
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-767	35 677
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	14 863	-50 692
d-Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>-2 110 190</u></b>	<b><u>-1 997 731</u></b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>12 633 223</u></b>	<b><u>7 257 674</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>116 095 129</b>	<b>99 033 932</b>
_Capital	111 155 720	95 071 861
_Régularisation des sommes non distribuables	21 062	-30 612
_Régularisation des sommes distribuables	4 918 347	3 992 683
<b>b-Rachats</b>	<b>-103 461 906</b>	<b>-91 776 258</b>
_Capital	-97 873 739	-87 443 765
_Régularisation des sommes non distribuables	-18 495	28 738
_Régularisation des sommes distribuables	-5 569 672	-4 361 231
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>14 469 538</b>	<b>8 313 426</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	58 383 703	50 070 277
b-En fin de l'exercice	72 853 241	58 383 703
<b><u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS</u></b>		
a-En début de l'exercice	538 537	464 094
b-En fin de l'exercice	668 197	538 537
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,030</b>	<b>108,412</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>5,974</b>	<b>5,419</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>6,08%</b>	<b>5,51%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**

**PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**2.2. Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.4. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2023 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2023
Actions et valeurs assimilées		0
Obligations	(1)	8 024 268
Bons de trésor assimilables	(2)	19 409 313
<b>Total</b>		<b>27 433 581</b>

#### (1) Obligations

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de L'actif net
AMEN BANK 2009 A	TN0003400348	5 000	33 275	33 643	0,05%
AMEN BANK 2010 SUB	TN0003400405	200	2 656	2 719	0,00%
AMEN BANK 2020-03	TN0003400660	14 000	840 000	894 712	1,23%
AMEN BANK SUB 2021-01	TN0003400686	10 000	1 000 000	1 057 208	1,45%
AMEN BANK 2008	TN0003400322	5 000	11	11	0,00%
AMEN BANK 2008	TN0003400322	3 995	9	9	0,00%
AMEN BANK 2008 B	TN0003400330	15 000	375 000	387 912	0,53%
ATL 2017 SUB	TN0004700712	7 000	140 000	141 859	0,19%
ATL 2017-11	TN0004700704	2 000	40 000	41 992	0,06%
ATL 2019-1A	TN0004700803	3 000	60 000	60 396	0,08%
ATL 2021-1	TN0004700712	6 000	480 000	515 654	0,71%
ATL 2022-1	TN8DSPQCBC06	8 000	640 000	650 630	0,89%
ATL 2023-1	TNMA55MMDD46	2 500	250 000	267 894	0,37%
ATL 2023-2	TN06F5NFW3K1	3 000	300 000	305 402	0,42%
ATLSUBB17	TN0004700712	5 000	100 000	101 328	0,14%
ATLSUBB17A	TN0004700712	10 000	200 000	202 656	0,28%
ATTIJARI LEASING 2022-1 A	TN4J4VCBM140	2 600	208 000	212 593	0,29%
BH 2009	TN0001900844	10 000	76 687	76 695	0,11%
BTE 2019-1B	TN0001300680	7 000	560 000	610 249	0,84%
CIL 2018/1	TN0004201463	1 813	36 260	39 155	0,05%
HL 2017-022	TN0007310410	2 500	50 000	51 502	0,07%
HL 2017-02A	TN0007310410	5 000	100 000	103 004	0,14%
HL 2017-1A	TN0007310360	2 400	48 000	50 684	0,07%
HL 2018-02	TN0007310485	3 000	60 000	64 546	0,09%
SERVICOM16		1 000	100 000	-	0,00%
STB SUB 2021-1 TF	TNWQS0MZ65V8	5 000	400 000	425 552	0,58%
TL SUB 2016	TN0002101939	2 500	50 000	52 626	0,07%
TLF 2021-1 FIXE	TN0002102150	7 000	420 000	443 240	0,61%

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de L'actif net
TLF 2022-2 FIXE	TNXIY8MEDJE3	5 000	400 000	406 295	0,56%
TLF 2022-1 FIXE	TN99P72UERY9	3 000	300 000	317 225	0,44%
TLF 2023-1 FIXE	TN99P72UERY9	1 600	160 000	169 187	0,23%
TLG 2020-1	TN0002102135	8 000	320 000	337 690	0,46%
<b>TOTAL</b>			<b>7 749 898</b>	<b>8 024268</b>	<b>11,01%</b>

(\*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADESA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 100 000 DT en principal et 170DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

#### (1) BTA

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/12/2023 en DT	En % de l'actif net
BTA 13042028B	TN0008000606	500	466 000	485 311	0,67%
BTA 13042028C	TN0008000606	500	464 500	483 810	0,66%
BTA 290327	TN0008000655	1 003	946 431	986 656	1,35%
EN 2021 CAT. B /5	TN0008000838	30 000	3 000 000	3 106 176	4,26%
EN 2021 CAT. B /5 2EME T	TN0008000895	25 000	2 500 000	2 561 560	3,52%
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	TNTNYZ6GUZ33	10 000	1 000 000	1 008 656	1,39%
EN 2022 CAT. B 1ERE T	TNHG2VXQ3BG0	20 000	2 000 000	2 112 448	2,90%
EN 2022 CAT. B 2EME T	TNQVHB5WZ2K2	25 000	2 500 000	2 602 180	3,57%
EN 2022 CAT. C 3EME T	TN4A4WPDZOC1	5 000	500 000	511 228	0,70%
EN 2022 CAT. C 4EME T TV	TNVFSFLG1FH4	22 500	2 250 000	2 272 050	3,12%

EN 2022 CAT. C 4EME T TF	TNEFCT8MXYZ3	7 500	750 000	756 924	1,04%
EN 2023 CAT. B 3EME T TF	TNVE955M6R90	2 500	250 000	255 838	0,35%
EN 2023 CAR. B 3EME T TV	TNRS9CVT3SJ7	2 500	250 000	255 772	0,35%
EN 2023 CAT. B 4EME T TF	TNBII1MJCEF3	20 000	2 000 000	2 010 704	2,76%
<b>Total</b>			<b>18 876 931</b>	<b>19 409 313</b>	<b>26,64%</b>

- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coutd'acquisition</b>
Obligations	1 050 000
BTA/ EMPRUNT NATIONAL	2 500 000
Titres OPCVM	2 500 018
<b>Total</b>	<b>6 050 018</b>

- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

<b>Sorties de portefeuille</b>	<b>Coutd'acquisition</b>	<b>Prix cession</b>	<b>plus/moins-values réalisées</b>
Titres SICAV	2 500 018	2 493 155	-6 863
<b>Total</b>	<b>2 500 018</b>	<b>2 493 155</b>	<b>-6 863</b>

- Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Remboursement en capital</b>
Obligations	4 252 869
<b>Total</b>	<b>4 252 869</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>	<b>L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
Dividendes	0	22 230
Revenus des obligations	1 820 053	1 594 886
Revenus des BTA	106 448	209 796
<b>Total</b>	<b>1 926 501</b>	<b>1 826 912</b>



### 3.2. Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 29 914 896 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emetteur	Montant Nominal	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL020124		18/12/2023	BT	2 500 816	02/01/2024	8 741	2 500 817	2 509 558	8,99%	3,44%
PL010224		25/12/2023	BT	1 500 785	01/02/2024	2 603	1 500 785	1 503 388	8,99%	2,06%
CD020124J	TN1MZDMEON4	13/12/2023	AB	2 000 000	02/01/2024	7 552	1 992 049	1 999 601	8,99%	2,75%
CD020124N	TN1MZDMEON4	13/12/2023	AB	1 500 000	02/01/2024	5 664	1 494 036	1 499 700	8,99%	2,06%
CD030124N	TNA4UB9XNZF5	14/11/2023	AB	2 000 000	03/01/2024	18 933	1 980 269	1 999 202	8,99%	2,75%
CD040124J	TNCONM7IPR8	25/12/2023	AB	2 000 000	04/01/2024	2 788	1 996 014	1 998 802	8,99%	2,75%
CD050124J	TNESFIDK0HG6	26/12/2023	AB	5 000 000	05/01/2024	5 972	4 990 036	4 996 008	8,99%	6,86%
CD060224KS	TN1O5QTEXHK9	18/12/2023	AB	1 000 000	06/02/2024	2 738	990 134	992 872	8,99%	1,36%
CD090224G	TNXL40LGMFG4	21/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	3 224	1 485 201	1 488 425	8,99%	2,04%
CD090224J	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 000 000	09/02/2024	196	992 088	992 284	8,99%	1,36%
CD090224KS	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	3 000 000	09/02/2024	588	2 976 264	2 976 852	8,99%	4,09%
CD090224N	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 000 000	09/02/2024	196	992 088	992 284	8,99%	1,36%
CD090224O	TNXL40LGMFG4	21/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	3 224	1 485 201	1 488 425	8,99%	2,04%
CD090224OL	TNXL40LGMFG4	31/12/2023	AB	1 500 000	09/02/2024	294	1 488 132	1 488 426	8,99%	2,04%
CD100124M	TNZQYNLB5BI2	11/12/2023	AB	1 000 000	10/01/2024	4 155	994 051	998 206	8,99%	1,37%
CD240124KS	TNGSJG4N4AD7	25/12/2023	AB	2 000 000	24/01/2024	2 760	1 988 103	1 990 863	8,99%	2,73%
<b>Total</b>				<b>30 001 601</b>		<b>69 628</b>	<b>29 845 268</b>	<b>29 914 896</b>		<b>41,06%</b>

PL020124 : Prise en pension BT, BTA 8,99% Janvier 2024, du 18/12/2023 au 02/01/2024.

PL010224 : Prise en pension BT, BTA 8,99% Février 2024, du 25/12/2023 au 01/02/2024.

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des Placements en compte courant à terme	734 837	668 612
Revenus des Certificats de dépôt	1 488 629	963 124
Revenus des Pensions livrées	299 665	0
Revenus du Compte rémunéré	35 509	48 278
<b>Total</b>	<b>2 558 640</b>	<b>1 680 014</b>

### 3.3. Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 15 541 070 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 360 000	10 972 647	15,06%
Avoirs en banque		4 568 423	6,27%
<b>TOTAL</b>	<b>11 360 000</b>	<b>15 541 070</b>	<b>21,33%</b>

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020124AL	AMEN BANK	04/10/2023	02/01/2024	356 128	9,00%
PLACT030124SM	AMEN BANK	05/10/2023	03/01/2024	325 540	9,00%
PLACT040324DB	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	110 583	8,99%
PLACT040324O	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	251 326	8,99%
PLACT040324SC	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	160 849	8,99%
PLACT040324SK	AMEN BANK	05/12/2023	04/03/2024	180 955	8,99%
PLACT050324M	AMEN BANK	06/12/2023	05/03/2024	366 865	8,99%
PLACT060324J	AMEN BANK	07/12/2023	06/03/2024	2 009 825	8,99%
PLACT100324SA	AMEN BANK	11/12/2023	10/03/2024	502 063	8,99%
PLACT100324SM	AMEN BANK	11/12/2023	10/03/2024	502 063	8,99%
PLACT110124SB	AMEN BANK	03/10/2023	11/01/2024	152 656	9,00%
PLACT120324AL	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	301 120	8,99%
PLACT120324O	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	291 083	8,99%
PLACT120324SG	AMEN BANK	13/12/2023	12/03/2024	250 933	8,99%
PLACT130224KS	AMEN BANK	15/11/2023	13/02/2024	302 771	8,99%
PLACT180324J	AMEN BANK	19/12/2023	18/03/2024	1 002 555	8,99%
PLACT180324KS	AMEN BANK	19/12/2023	18/03/2024	1 002 555	8,99%
PLACT190224SA	AMEN BANK	21/11/2023	19/02/2024	393 142	8,99%
PLACT260324M	AMEN BANK	27/12/2023	26/03/2024	500 491	8,99%
PLACT260324O	AMEN BANK	27/12/2023	26/03/2024	500 491	8,99%
PLACT270324N	AMEN BANK	18/12/2023	27/03/2024	1 002 751	8,99%
PLACT310124J	AMEN BANK	02/11/2023	31/01/2024	505 902	9,00%
<b>TOTAL</b>				<b>10 972 647</b>	

### 3.4. Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Intérêts courus sur comptes rémunérés	27 028	16 961
Intérêts Intercalaires	30	30
Autres	9 124	0
<b>Total</b>	<b>36 182</b>	<b>16 991</b>

### 3.5. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Gestionnaire	43 676	35 426
<b>Total</b>	<b>43 676</b>	<b>35 26</b>

### 3.6. Autres créditeurs divers :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
CMF	7 731	6 552
Jeton de Présence	19 839	20 089
TCL	48	0
Autres	1 194	-7 929
<b>Total</b>	<b>28 812</b>	<b>17 12</b>

### 3.7. Capital :

<b>Capital social au 31-12-2022</b>	<b>55 166 273</b>
Souscriptions	111 155 720
Rachats	-97 873 739
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-100 000
VDE / titres OPCVM	0
VDE / emprunt de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	8 000
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	6 863
Plus ou moins-value report sur titres Etat	0
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	-767
Plus ou moins-value report sur emprunts	100 000
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	21 062
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-18 495
<b>Variation de la part du capital</b>	<b>13 298 644</b>
<b>Capital au 31-12-2023</b>	<b>68 464 917</b>

La variation du capital de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 13 298 644DT.

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 s'élève à 14 469 538DT.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2023 est de 668 197DT contre 538 537DT au 31/12/2022.

**Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :**

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2022</b>	<b>1 418</b>
Nombre d'actionnaires entrants	557
Nombre d'actionnaires sortants	401
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2023</b>	<b>1574</b>

### 3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2023 s'élèvent à **4 388 396DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Sommes distribuables exercices antérieurs	261	331
Résultat d'exploitation	3 932 409	3 068 499
Régularisation du résultat d'exploitation	455 654	148 600
<b>Total</b>	<b>4 388 324</b>	<b>1 217 430</b>

### 3.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	452 499	386 613
<b>Total</b>	<b>452 499</b>	<b>386 3</b>

### 3.10. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	L'exercice Du 01/01/2023 au 31/12/2023	L'exercice Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevance du CMF	64 643	55 230
Services bancaires et assimilés	7 390	22 725
TCL	8 850	7 097
Jetons de présence	18 950	29 214
Impôts et taxes	400	0
<b>Total</b>	<b>100 233</b>	<b>114 226</b>

#### 4. Données par actions et ratio pertinents :

##### 4.1 Données par action

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	2,883	3,392	3,537	3,814	4,788
Revenus des placements monétaires	3,829	3,120	2,667	2,216	1,968
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>6,712</b>	<b>6,512</b>	<b>6,204</b>	<b>6,030</b>	<b>6,756</b>
Intérêts des mises en pension	0,000	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	-0,677	-0,718	-0,756	-0,725	-0,764
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>6,035</b>	<b>5,794</b>	<b>5,447</b>	<b>5,305</b>	<b>5,992</b>
Autres produits	0,000	0,116	0	0	0
Autres charges	-0,150	-0,212	-0,140	-0,169	-0,196
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5,885</b>	<b>5,698</b>	<b>5,308</b>	<b>5,136</b>	<b>5,797</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,682	0,276	0,112	0,179	-1,844
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>6,567</b>	<b>5,974</b>	<b>5,419</b>	<b>5,315</b>	<b>3,953</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,682	-0,276	-0,112	-0,179	1,844
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,001	0,066	-0,121	-0,111	-0,092
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,022	-0,094	0,184	0,135	-0,078
Frais de négociation de titres	0,000	0	0	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,021</b>	<b>-0,028</b>	<b>0,063</b>	<b>0,024</b>	<b>-0,170</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5,906</b>	<b>5,670</b>	<b>5,371</b>	<b>5,160</b>	<b>5,627</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	0,021	-0,028	0,063	0,024	-0,170
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	-0,003	0,005	0,069	1,662
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,031</b>	<b>0,068</b>	<b>0,093</b>	<b>1,492</b>
Distribution de dividendes	5,974	5,419	5,309	3,949	5,018
<b>Valeur liquidative</b>	<b>109,030</b>	<b>108,412</b>	<b>107,888</b>	<b>107,710</b>	<b>106,251</b>

##### 4.2 Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/Actif net moyen	0,16%	0,21%	0,13%	0,16%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice/ Actif net moyen	6,79%	5,83%	5,02%	5,98%	5,31%
Nombre d'actions	668 197	538 537	464 094	458 017	445 434
<b>Actif net moyen</b>	<b>64 639 825</b>	<b>55 228 136</b>	<b>50 056 693</b>	<b>47 194 716</b>	<b>48 591 051</b>

## **Rapport général du commissaire aux comptes**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

### **I- Rapport sur les états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **AMEN TRESOR SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de 72 853 241 Dinars y compris des sommes distribuables de la période de 4 388 063 Dinars et un total bilan net de 72 925729 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3. Observation post opinion**

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.2 « Evaluation des placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « **SERVICOM 2016** » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en Assemblée Générale spéciale en date du 1er octobre 2019.

#### **4. Rapport de gestion du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.



Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **III- Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons constaté qu' au 31 décembre 2023, la société « AMEN TRESOR SICAV » n'a pas respecté les dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36, et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes ultérieurs :

- Le portefeuille titres représente au 31 décembre 2023, **37,62%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités représentent au 31 décembre 2023, **21,31%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 31 décembre 2023, **35,55%** de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

**Tunis, le 25 Mars 2024**  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Cabinet d'Expertise & Conseil**  
**Kais BOUHAJJA**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2023. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 dont voici les principaux volumes réalisés :

- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN BANK** » une convention de dépôt, aux termes de laquelle « **AMEN BANK** » assure la mission du dépositaire exclusif de ses titres et ses fonds. En contrepartie des services de dépositaire, « **AMEN BANK** » perçoit mensuellement une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'« **AMEN TRESOR.SICAV** », et ce avec un minimum de **7 140 DT** et un maximum de **29 750 DT TTC**. La rémunération du dépositaire « **AMEN BANK** » est supportée par le gestionnaire « **AMEN INVEST** » conformément aux dispositions de l'article IV.10 du prospectus d'émission.
- « **AMEN TRESOR.SICAV** » a conclu avec « **AMEN INVEST** » une convention de gestion, aux termes de laquelle « **AMEN INVEST** » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. En contrepartie des services de gestion, « **AMEN INVEST** » perçoit annuellement une commission de gestion au taux de 0,7% TTC de l'actif net de « **AMEN TRESOR.SICAV** » calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

- La charge de gestion supportée au cours de l'exercice 2023 par **AMEN TRESOR.SICAV** s'élève à 452 499 DT. Le compte gestionnaire présente au 31 décembre 2023 un solde créditeur de **43 676** DT.

### **III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

- Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **AMEN TRESOR SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2023, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.
- La rémunération des administrateurs relative aux jetons de présence est provisionnée au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de **18 950** DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 25 Mars 2024**  
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Cabinet d'Expertise & Conseil**  
**Kais BOUHAJJA**